162658 - Le jugement de la consommation des gâteaux contenant de la gélatine et du carmin

question

Il est devenu difficile en ces jours de trouver des gâteaux dépourvus d'ingrédients ou aditifs prohibés. Cela nous concerne plus particulièrement, nous , musulmans vivant en Occident. La plupart des gâteaux contient de la gélatine. Il y a, en plus, une autre matière dénommée carmin utilisée comme colorant devant apporter la couleur rouge à certains gâteaux. Cette matière, d'après ce qu'on nous a dit, est tirée de cochenille. Beaucoup de musulmans ne le savent pas. Comment la loi religieuse juge -t- elle cela? Est il permis de consommer le gâteaux contenant cette matière?

la réponse favorite

Louange à Allah.

Premièrement, il n' y a pas de mal à utiliser de la gélatine végétale et ses dérivées. Quant à la gélatine animale, on doit l'examiner en détails, bien qu'il n'y ait pas de mal à en utiliser lescomposantes puisque même si elles étaient tirées d'un cadavre ou d'une autre origine pareille la matière se serait transformée en une autre substance ayant d'autres propriétés et spécificités. Voir la réponse donnée à la question n° 97541.

Deuxièmement, nous n'avons pas pu vérifier ce que vous avez dit à propos du carmin, notamment son extraction de la teigne. A supposer que cela soit vrai, du moment qu'un gâteau est sans nocivité, il n' y a pas de mal à le consommer en raison de ce que nous venons de dire à propos de la transformation d'une matière illicite en une autre matière. L'impureté de la puce morte fait l'objet d'une divergence de vues. Certains ulémas le jugent impropre à cause du sang qu'elle contient et dont elle se nourrit. D'autres le déclarent propre en l'assimilant à la mouche. Pourtant , un consensus s'est dégagé sur l'interdiction de sa consommation.

Ad-Doumayri (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) dit: Il est unanimement interdit de manger la puce. Extrait de Hayat al-Hayawan al-Koubra,2/118 selon la numérotation adoptée par la Chamila (librairie virtuelle).

Il est interdit de consommer la puce comme il l'est pour un cadavre et du vin. Mais si ces substances sont traitées et transformées en d'autres matières, il n' y a aucun inconvénient à les absorber comme nous l'avons dit précédemment.

Il convient de savoir qu'en principe la consommation des aliments à manger et des boissons est licite. Dès lors , il ne convient d'en interdire quoi que ce soit sur la simple conjecture. Il ne faut pas non plus dire que la plupart des gâteaux contient de la gélatine car c'est contraire à la réalité. Si quelqu'un voulait par scrupule s'abstenir de consommer tout ce qui contient de la gélatine et du carmin, il trouverait à sa dispositionbeaucoup d'autres sortes de gâteaux.

Allah le sait mieux.